

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 octobre 2012

CP 12/10-22

L'an deux mil douze, le 29 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**PROTOCOLE DE MISE A DISPOSITION DE TABLETTES
TACTILES ET DE RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES
BIBLIOTHEQUES DU RESEAU DEPARTEMENTAL**

1- Contexte

Au mois de juin 2011, la Médiathèque départementale s'est associée à la bibliothèque municipale de Toulouse, la bibliothèque d'agglomération d'Albi et le Centre Régional des Lettres de Midi-Pyrénées pour constituer un groupe de pilotage régional et déposer un dossier répondant à l'appel à projet lancé par le Ministère de la Culture pour le développement de services innovants dans les bibliothèques territoriales françaises.

L'objectif du projet est de contribuer au développement de nouveaux usages en bibliothèques, en proposant au public de tester des ressources et des services numériques "innovants" encore peu ou pas développés. Les nouvelles technologies induisent de nouveaux usages en regard desquels les bibliothèques doivent asseoir leur rôle et adapter leur fonctionnement. Les supports mobiles représentent donc pour les bibliothèques une véritable opportunité pour imaginer de nouveaux services, analyser les pratiques de lectures et comprendre les nouveaux processus d'accès à la connaissance.

Le dossier déposé auprès du Ministère de la Culture a obtenu une suite favorable et s'est vu attribuer l'obtention d'une subvention de 15 000 Euros, consacrée en majeure partie à l'acquisition des ressources.

2- Déroulement de l'expérimentation en Tarn-et-Garonne

Sur le département du Tarn-et-Garonne, deux communautés de communes, à savoir la communauté de communes Sud Quercy de Lafrançaise et Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, ont été choisies, pour participer à l'expérimentation qui se déroulera sur une période d'un an, du 2 juin 2012 au 2 juin 2013.

Une formation à l'attention des bibliothécaires du réseau sera mise en place au mois de mai afin de leur présenter les ressources sélectionnées et le fonctionnement des machines.

Le parc de tablettes sera réparti dans les différentes bibliothèques participant à l'expérimentation, soit 6 établissements au total. Les tablettes seront mises à disposition des bibliothèques pour la durée de l'expérimentation.

3- Modalités de mise à disposition

La consultation des tablettes est gratuite. Elle s'effectue exclusivement sur place, dans l'enceinte des médiathèques concernées. Un protocole de mise à disposition des tablettes précisant les modalités de prêt et de consultation des tablettes et les engagements respectifs de chaque structure (Médiathèque départementale et médiathèques participantes) sera passé entre le Président du Conseil Général, les Maires et les Présidents des communes et Communautés de communes concernées.

Au terme de l'expérimentation, un bilan de l'opération sera réalisé par le groupe de travail régional grâce aux données recueillies par les médiathèques durant l'expérimentation. Ces données seront communiquées à la Commission et permettront d'orienter la politique culturelle du Département en matière de services numériques.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les termes du contrat-cadre tel que présenté, concernant le protocole de mise à disposition de tablettes tactiles et de ressources numériques dans les bibliothèques du réseau départemental précisant les modalités de prêt et de consultation des tablettes ainsi que les engagements respectifs de chaque structure ;
- Précise que sur le département du Tarn-et-Garonne, deux communautés de communes, à savoir la communauté de communes Sud Quercy de Lafrançaise et Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, ont été choisies, pour participer à l'expérimentation qui se déroulera sur une période d'un an, du 2 juin 2012 au 2 juin 2013 ;
- Précise également qu'au terme de l'expérimentation, un bilan de l'opération sera réalisé par le groupe de travail régional grâce aux données recueillies par les médiathèques durant l'expérimentation. Ces données seront communiquées à la Commission et permettront d'orienter la politique culturelle du Département en matière de services numériques ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les contrats à intervenir dans les limites du rapport présenté.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,